

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AMR 41/045/2006 (Public)
Bulletin n° : 249
EFAI

Embargo : 5 octobre 2006 05h00 TU

Mexique. Les autorités fédérales doivent prendre en charge les enquêtes d'Atenco

Amnesty International a exhorté ce jeudi 5 octobre les autorités fédérales du Mexique à mener une enquête sur les 23 signalements de violences sexuelles commises par les forces de sécurité à San Salvador Atenco il y a cinq mois, lors d'opérations policières, et à faire en sorte que les victimes obtiennent justice.

Cet appel intervient au moment où l'organisation révèle dans un rapport rendu public ce jeudi 5 octobre de nouveaux éléments tendant à prouver que les autorités de l'État de Mexico n'ont pas enquêté de manière approfondie sur les allégations selon lesquelles des policiers auraient infligé des violences sexuelles à des femmes en garde à vue, et qu'elles ont cherché à occulter les preuves de telles violences.

« Les autorités de l'État ont attribué la charge de la preuve aux victimes, tout en cherchant à discréditer les allégations de celles-ci, a déclaré Kerrie Howard, directrice adjointe du programme Amériques d'Amnesty International. Les conflits d'intérêt et le manque d'impartialité flagrant qui caractérisent l'enquête au niveau de l'État ouvrent la voie à l'impunité. »

« Il est grand temps, compte tenu de la gravité de ces crimes et de l'incapacité des autorités de l'État à enquêter de manière efficace sur ces allégations de violences, que la procureure fédérale spéciale chargée d'enquêter sur les violences contre les femmes prenne la relève, a ajouté Kerrie Howard. Aux termes du droit international, ces crimes sont des actes de torture et les autorités doivent veiller à ce que les responsables de ces agissements soient tenus de répondre de leurs actes. »

Plusieurs victimes ont déclaré aux délégués d'Amnesty International que les autorités de l'État de Mexico ne les avaient pas autorisées à porter plainte et ne leur avaient pas offert l'attention médicale et psychologique indispensable à la collecte d'éléments de preuve déterminants dans les affaires de violences sexuelles.

Maria Garcia (nom d'emprunt) a déclaré à Amnesty International que lorsqu'elle avait informé l'agent du bureau du procureur de l'État qu'elle voulait porter plainte pour viol, un autre fonctionnaire, qui supervisait l'enregistrement des déclarations, a annoncé que la question du viol ne pouvait pas figurer sur la déclaration et a arraché la feuille de la machine à écrire.

Margarita Reyes (nom d'emprunt), autre femme victime de violences sexuelles en détention a déclaré :

« Lorsque je suis arrivée à la prison, le médecin légiste n'a pas voulu certifier que j'avais été violée. Je trouve cela injuste que l'on puisse ne pas me croire, que quelqu'un puisse penser que j'ai tout inventé. »

« Cette affaire donne peut-être une dernière occasion au gouvernement de Vicente Fox de faire la preuve de sa réelle volonté de mettre fin à l'impunité en cas de violences contre les femmes et d'honorer ses obligations en ce qui concerne le respect des droits humains à l'intérieur du pays », a conclu Kerrie Howard.

Complément d'information

Ces femmes faisaient partie des 211 personnes arrêtées lors d'une opération policière de deux jours à Texcoco et San Salvador Atenco, dans l'État de Mexico. L'opération avait pour objectif de mettre fin à un mouvement de protestation d'une organisation locale d'agriculteurs, le Front des peuples pour la défense de la terre.

À ce jour, sept femmes et 21 hommes sont toujours détenus sous l'accusation d'enlèvement de policiers pendant la manifestation.

Amnesty International exhorte les autorités à veiller à ce que les poursuites engagées contre les personnes toujours détenues ou en liberté sous caution respectent les normes internationales d'équité des procès ; elle demande également qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur les violations des droits humains commises pendant l'opération policière à Atenco.

Les membres d'Amnesty International de cette région du monde – en Argentine, au Canada, au Mexique, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay – et en Espagne, vont également demander aux représentants du gouvernement mexicain dans leur pays de veiller à ce qu'une véritable enquête soit menée dans les plus brefs délais.

Le rapport *Mexico: Violence against women – justice denied in Mexico State*, est disponible sur le site de l'organisation, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/index/engamr410282006>